

## Exemple de bonne pratique



## Comment les organisations de personnes handicapées peuvent-elles s'assurer que les jeunes en situation de handicap aient le même accès à l'université que les autres jeunes ?

**Articles de la CRDPH:** 24, 29

**Pays:** Sénégal

**Région:** Afrique de l'Ouest

**Langues disponibles:** Français, Anglais

Mécanismes de Prise en Compte des Besoins des Etudiants en Situation de Handicap au Sein de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar

### Description de la pratique et du processus de mise en œuvre

L'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar est l'une des plus anciennes d'Afrique. Elle compte environ 50 000 étudiants de 44 nationalités différentes, dont certains sont en situation de handicap.

L'UCAD est un espace communautaire de vie et d'étude qui a sa propre autonomie de décision et de gestion. La communauté universitaire compte des enseignants, des chercheurs, des étudiants ou du personnel technique et administratif.

L'association des étudiants handicapés de l'UCAD (AEH/UCAD) regroupe les personnes handicapées inscrites à l'Université. Créée en 1997, elle compte plus d'une centaine de membres (y compris des personnes avec des incapacités motrices, visuelles ou auditives).

Sa mission principale est de veiller à l'amélioration des conditions de vie et d'études de ses membres. Elle met en place des actions de plaidoyer pour attirer l'attention des autorités universitaires sur les aspects spécifiques de la situation de handicap qui, si négligés, peuvent affecter la réussite des étudiants. Il s'agit notamment de l'accessibilité aux infrastructures universitaires et aux examens, sans oublier le soutien matériel et financier.

L'Université a mis en place en 2003 la Direction de la Vie Estudiantine en Relation avec la Cité (DVERC) pour assurer, entre autres, l'accueil des

étudiants et le renforcement des capacités des organisations estudiantines. Elle compte, en son sein, une division chargée des étudiants handicapés. Elle est dirigée par un ancien étudiant de l'UCAD en situation de handicap et permet de mieux répondre aux besoins des étudiants handicapés.

La DVERC veille au bon fonctionnement des instances de l'association des étudiants handicapés (tenue des assemblées générales, renouvellement des instances, etc.) et l'accompagne dans ses actions auprès des autorités gouvernementales et autres parties prenantes qui se situent en dehors de l'Université. Elle transmet ses requêtes à l'Assemblée de l'Université et en assure le suivi. Les actions combinées de l'AEH/UCAD et de la DVERC ont permis d'améliorer sensiblement l'existence des personnes en situation de handicap dans le campus.

Les nouvelles infrastructures de l'université (salles de cours, toilettes, chambres, etc.) commencent à intégrer la dimension d'accessibilité. Des bourses sont octroyées à tous les étudiants handicapés. La priorité pour se loger au campus leur est donnée.

Leur accès aux services techniques et administratifs de l'université (perception de bourse, obtention de la carte d'étudiant, accès au service médical, au restaurant etc.) est amélioré.

Le Rectorat et le Centre des Œuvres Universitaires de Dakar (COUD) prennent en charge l'achat d'aides techniques facilitant la mobilité et l'accès au campus et au savoir.

Des étudiants handicapés méritants ont accès à des bourses étrangères et sont préparés à l'insertion professionnelle.

## **Les facteurs ayant permis la réalisation de cette pratique**

La mobilisation des étudiants handicapés a surtout été alimentée par les **crises que l'enseignement supérieur traverse au Sénégal**. Face à la diminution de la prise en charge sociale par l'État et à l'augmentation du nombre d'étudiants, ces derniers ont commencé à **se regrouper en fonction de leurs points communs** pour avoir une **force de lobbying**.

La **clairvoyance des autorités**, leur **sensibilité sur les questions du handicap** et leur **volonté de rendre l'université accessible à tous** les citoyens ont été décisives pour la mise en place de cette bonne pratique.

## **Les principales difficultés rencontrées**

La **mobilité des étudiants handicapés** dans le campus n'est pas toujours aisée. Le campus est **très vaste** avec une superficie plus grande que celle de certaines communes du pays. Les étudiants en situation de handicap ont fait **beaucoup d'efforts pour se réunir et se faire entendre**. La **solidarité entre étudiants handicapés et non handicapés**, ainsi que la **proximité avec les enseignants** ont permis d'aboutir non seulement à la mise sur pied de l'association, mais aussi à son fonctionnement.

La **durée de la vie étudiante**, relativement courte, peut engendrer des **dysfonctionnements** quant à la marche de l'association et de ses instances. Pour cette raison, la **DVERC** veille, à travers sa division chargée des étudiants handicapés, à la prise en charge des problèmes liés au handicap, à tous les niveaux de décisions du campus.

## Les effets de cette pratique

- **Le nombre d'étudiants handicapés** a augmenté sensiblement depuis 1997 (année de mise en place de l'association d'étudiants handicapés). En 1997, l'AEH/UCAD n'avait que **7** membres, à sa dernière assemblée générale en 2008, elle en avait **plus de 100**.

- Un **taux de réussite net** est constaté chez les étudiants en situation de handicap.

- La **bibliothèque de l'UCAD est accessible** aux étudiants handicapés, elle se prépare à ouvrir un **rayon d'ouvrages en braille**.

- **Les nouveaux bâtiments construits depuis 2000 sont tous accessibles.**

- L'AEH/UCAD organise **annuellement**, en rapport avec la DVERC, des **journées « portes ouvertes »** sur les questions qui concernent l'intégration des personnes en situation de handicap. Elle **offre également son expertise de façon gratuite** aux OPH installées dans le pays. Depuis deux ans, elle **anime avec des enseignants, chercheurs et étudiants de l'Université, le forum annuel** organisé dans le cadre du **Festival Culturel International des Personnes Handicapées de Dakar** ([www.handifestival.com](http://www.handifestival.com)).

- *« Les conditions à l'université ne sont pas toujours favorables pour les étudiants présentant un handicap. Le travail de l'association et de la DVERC a permis d'alléger nos problèmes d'accessibilité, de logement et d'accès aux bourses. Ces actions ont un réel impact sur nos conditions d'études et sur notre réussite »* a affirmé une étudiante en anglais et membre de l'AEH/UCAD

### Un exemple d'inclusion

L'Université, en s'efforçant de **donner une place** aux étudiants en situation de handicap s'ouvre à **toutes les catégories** de la population. Elle devient ainsi **un espace inclusif qui garantit l'accès à l'éducation pour tous**.

## Lien avec la CDPH

Les actions de l'AEH/UCAD et celles de la DVERC sont en lien avec les **articles 29 et 24** de la CDPH relatifs à la participation des personnes handicapées à la vie publique et à l'éducation.

## Quels sont les principaux points de vigilance à prendre en compte ? Comment cette pratique

## **pourrait-elle être améliorée ?**

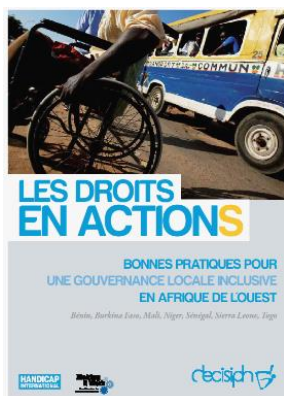
La **pérennisation de l'association** des étudiants handicapés est cruciale. L'un des points faibles de l'association est qu'elle est animée par des **jeunes dynamiques qui la quittent au moment où ils commencent à capitaliser une expérience de dirigeant.**

L'action de **soutien et de suivi effectuée par la Division des étudiants handicapés au sein de la Direction de la Vie Etudiante en Relation avec la Cité**, s'avère donc fondamentale.

## **Pour plus d'informations, contacter :**

**Amadou Moustapha DIOP**, Directeur de la DVERC (Direction de la Vie Etudiante et des Relations avec la Cité),  
Tél. : 00 221 33 869 27 66 ou 00 221 77 643 31 64,  
E- mail : [taphadiop@ucad.sn](mailto:taphadiop@ucad.sn)

## **Contexte :**



**Rapport complet :** [Les droits en actions – Bonnes pratiques pour une gouvernance locale inclusive en Afrique de l'Ouest \(Handicap international 2010\)](#)

**Critères de cette bonne pratique :** cf. pp 77 – 78 du rapport.

**Recommandations pour développer une bonne pratique :** cf. pp 98 – 111 du rapport.

**Liens vers d'autres ressources :**

[Convention relative aux droits des personnes handicapées](#)